# Décisions ASC présentées lors de la réunion du CSE GSE de Septembre 2020

## Validation de la Prestation Noel Salariés 2020 :

#### **Décision:**

Les Elu-e-s du CSE DO Grand-Sud-Est réunis le 29 septembre 2020 valident la proposition de la Commission ASC portant sur le cadeau de Noel Salarié 2020, pour une attribution de chèque cadeaux dématérialisé de 70 € par salarié comme suit :

Sur proposition de la Commission ASC, il a été convenu que le budget « Coup de Cœur Billetterie » (80 K€) non utilisé à date, soit intégré au budget de la prestation Noel Salarié initialement budgété à  $510\,000$  € et portant ainsi ce budget à un montant de  $590\,000$  €.

Il a été convenu que le salarié aura le choix entre :

- un bon COOP d'une valeur de 70 €
- OU un chèque cadeaux dématérialisé d'une valeur de 70 € à valoir sur la plateforme du prestataire retenu dans la décision « Choix du prestataire Chèque Cadeaux dématérialisé » (C'Kdo du Groupe Up ou Wedoogift)

Pour bénéficier de cette prestation, l'ouvrant-droit devra être un salarié rattaché au CSE Orange Grand Sud-Est à la date de l'ouverture de la prestation.

Le salarié devra obligatoirement s'inscrire en ligne sur le site du CSE GSE pour demander l'attribution de la prestation Noel Salarié 2020 et effectuer son choix entre les deux propositions.

La prestation sera ouverte et mise en ligne dès le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et ce jusqu'au 31 décembre 2020.

En revanche, en terme de communication, dans un premier temps, le CSE GSE affichera sur son site seulement les 3 périodes suivantes : octobre, novembre et première quinzaine de décembre afin que les salariés puissent en bénéficier avant les fêtes de Noel. La deuxième quinzaine de décembre sera « réservée aux retardataires » qui seront crédités de leur chèque cadeaux début janvier 2021.

Une extraction des inscrits sera réalisée à la fin de chaque période pour passer commande auprès du prestataire afin que le salarié soit crédité des 70 € soit à la COOP choisie soit sur la plateforme du prestataire.

# Enfin pour rappel, le budget Noel Salariés 2020 a été porté à un montant de 590 000 €.

### Résultat du Vote des élus :

POUR: 28 Voix / 38

CONTRE: Voix / 38

Abst: 7 Voix / 38

NPPPV: 3 élus / 38

#### **Pour information:**

Mise à jour du budget prévisionnel ASC au 1<sup>er</sup> septembre 2020, avec l'état à date du consommé :

# BUDGET PREVISIONNEL ASC 2020 V2 (version 1er septembre 2020)

CHARGES	MONTANT	%	Consommé à date
		-	
Le Panier Salariés	5 900 000 €	63,2%	2 590 406 €
NOEL ENFANT/ADOS	190 000 €	2,0%	
NOEL ADULTES	590 000 €	6,3%	
CESU Handicaps	120 000 €	1,3%	37 361 €
Prestations Handicaps	8 000 €	0,1%	
Autres prestations :			
RENTREE SCOLAIRE Etudes Sup. 17 -			
25 ans	230 000 €	2,5%	
COUP DE CŒUR BILLETTERIE	0€	0,0%	
EVASION CE (JD + WED)	100 000 €	1,1%	36 130 €
EVENEMENTS DE LA VIE	60 000 €	0,6%	15 350 €
CCUES	1 712 699 €	18,3%	1 712 699 €
Reversement CSEC QP salariés CSE	3 300 €	0,0%	3 300 €
SALAIRES	360 000 €	3,9%	360 000 €
Budget Social (Aides Pécuniaires)	60 000 €	0,6%	
TOTAL CHARGES	9 333 999 €	100,0%	4 755 246 €